Image not found or type unknown

Refus de travaux du bailleur

Par **Benattia soria**, le **28/12/2017** à **18:03**

Bonsoir Maître,
Je viens de signer le bail de mon appartement après une demande de mutation. J'ai laissé mon ancien appartement dans un excellent état ce dont mon bailleur à pu constater. En revanche l'état d'usure du sol du salon (coups de cuter, brûlures de cigarettes, noirceurs de certains carreaux et changement de 4 carreaux qui détonnent avec le sol vieilli). Le bailleurdoit ne veux pas changer le sol et me dit qu'il reste à ma charge. Que puis-je faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés